

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres :

en exercice : 44

présents : 42

pouvoirs : 2

votants : 43

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 10 mars 2022

Présents : Mmes BRAUD (ne prend pas part au vote), VIAUD, SALAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, POUPARD-GARDE, MILLIANCOURT, LAGADEC, BRICARD, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO, MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, CREMET, RICHARD, ROUZINEAU, RIVERY, MENARD, AHOULOU, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, OLLIVIER, AGASSE, J. MARCHAIS J.P. MARCHAIS, PROUTZAKOFF, GODINEAU, POUPELIN, PAILLARD, FAVREAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : V. BERTON (pouvoir à JM. JOUNIER), M. , LEGOUT (pouvoir à C. CHARRIER)

Est nommée secrétaire de séance : A. DURAND

Budget Aménagement de Zones : approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5214-23 et suivants ;
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable assignataire de la Perception du Loroux-Bottereau, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget Aménagement de Zones de la CCSL ;
Etant entendu que Madame la Présidente ne prend part ni aux débats, ni au vote ;

Vu la présentation du compte administratif 2021 effectuée par Mr Poupelin, vice-Président en charge des Finances ;

Etant entendu que le compte administratif retrace l'ensemble des mandats (les dépenses) et des titres (les recettes) d'une collectivité locale, pour un exercice correspondant à une année civile ;

Etant entendu que le compte administratif prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes et les résultats de l'exercice précédent ;
Considérant que le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante le 30 juin au plus tard ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du Comptable Public,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget Aménagement de Zones de la CCSL qui présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Compte de gestion
Budget Aménagement de Zones	Fonctionnement	3 301 323.60 €	4 942 127.58 €	1 640 803.98 €	1 640 803.98 €
	Investissement	4 086 660.51 €	2 711 894.06 € -	1 374 766.45 €	- 1 374 766.45 €

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Fait à Vallet, le 16 mars 2022.

La Présidente,
Christelle BRAUD




Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
Préfecture le

de son affichage le